

CHECK-LIST CANICULE 2023

Obligations réglementaires

- ☐ La signature d'une **convention avec un établissement de santé** de proximité, possédant un plateau technique, et fixant des modalités de coopération en cas d'urgence, et plus particulièrement en cas de canicule
- ☐ L'installation d'au moins une **pièce climatisée** (pour le zèle 😊 : la pièce, son aménagement, ses équipements et sa superficie sont précisés dans votre Plan de Gestion de Crise)
- ☐ La **sensibilisation des professionnels** aux bonnes pratiques préventives (affichage, note de service, formation flash...)
- ☐ La formalisation des conduites à tenir en cas de canicule et **l'organisation prévue** :
 - o Adaptation des plannings et **déroulés de journée** (hydratation, surveillance des signes d'alerte, surveillance de la température, de l'état général des personnes, pli cutané, confusion...).
 - o **Aménagement** des locaux (fermeture des volets, etc.).
 - o Adaptation de **l'alimentation** (bonnes pratiques diététiques, menus de substitution en cas de canicule).
 - o Dotation et stockage de **matériel** (eau minérale, eau gélifiée, brumisateurs d'eau minérale, vaporisateurs, boissons fraîches, poches et pieds à perfusion en quantité suffisante, ventilateurs ou climatiseurs mobiles...).
 - o Stockage préventif de certains **médicaments au réfrigérateur** (suppositoires, ovules, crèmes, insuline, adrénaline)
 - o Surveillance de la **température** des locaux et de l'extérieur des bâtiments (jour et nuit, durant toute la période de veille et renforcée en cas de fortes chaleurs et période de canicule)

Avant le 1^{er} juin

- ☐ Désignation du **référént « canicule »** (dans l'idéal, avec une fiche de mission précisant ses rôles et responsabilités)
- ☐ Relecture du **plan canicule** et mise à jour
- ☐ Vérification des **stocks de matériels et de médicaments** : maintenance et achats selon besoin
 - o Augmentation de la dotation d'EPI qui seront changés plus souvent à cause de la chaleur (masques notamment)
 - o Maintenance des climatiseurs et changement des filtres au besoin (cf. annexe 4 de l'avis du HCSP du 6 mai 2020)
 - o Maintenance des fontaines à eau (et pour le risque infectieux : renforcement de leur désinfection externe → bouton pressoir)
- ☐ Identification des **personnes à risques**
 - o Communication de la liste des personnes accompagnées à risque de déshydratation et/ou de coup de chaleur
 - o Communication des vigilances et conduites à tenir auprès de ces personnes
 - o Communication (notamment aux non soignants) de la liste des personnes s'hydratant avec de l'eau gélifiée (pour éviter les fausses routes)
- ☐ Adaptation du **trousseau des personnes**
 - o Vérification du linge des personnes accompagnées (ample, en coton...). Selon les besoins → stock de linge "à prêter"
 - o Contact de l'entourage pour fourniture d'une garde-robe adaptée et (au besoin) d'un ventilateur personnel.
En établissement, organiser les livraisons dans un cadre sanitaire et d'identification strict (désinfection externe du matériel et étiquetage des vêtements et objets)
- ☐ Adaptation des **menus** pendant la période estivale
 - o Vérification du stock d'eau
 - o Achat de denrées pour un menu frais "d'urgence" éventuel
- ☐ **Information / Formation**
 - o Information et sensibilisation des professionnels dans le cadre des réunions de service, avec remise de documents (déroulé de journée adapté, protocole, fiche technique, bulletin d'informations...)
 - o Information des familles, libéraux et bénévoles sur les consignes de prévention canicule et de leur rôle à jouer (implication)
 - o Soignants : formation interne par le médecin coordonnateur (déshydratation, coup de chaleur, perfusion sous cutanée...)
- ☐ Canicule et **risques professionnels**
 - o Relecture du DUERP (risques liés aux ambiances thermiques) et mise à jour éventuelle
 - o Modification de certains horaires pour travailler sur les heures les plus fraîches (équipe de buanderie par exemple)
 - o Adaptation de la tenue professionnelle, dans le respect des précautions standard d'hygiène et de sécurité (chaussures)
 - o Planning assurant autant que possible un effectif complet durant toute la période estivale afin d'assurer la sécurité des personnes (déshydratation, isolement...) et de limiter l'épuisement professionnel.

Au 1^{er} juin

- ☐ **Affichage** et dépliants « canicule » à destination des visiteurs
- ☐ Mise en place du **suiti des températures** ambiantes



CONTACT

Mme Sylvie HENRY-ESPARGILLERE
06 13 77 96 73
sylvie@conseilqualite.com